



Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Canton de Maîche

n°2024 - 009

Commune de DAMPRICHARD - 25450
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SEANCE DU 8 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du trente janvier au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois de février.

Membres en exercice : 18

Secrétaire de séance : Jacqueline DELAVELLE

Présents : Christine ARNOUX, Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, , Damien SCHELL

Absents : Michaël NICOD, Christine TREDANT

Procurations : Christine TREDANT donne procuration à Anthony MERIQUE

Délibération n°2024 - 009 :

Objet : différé des travaux de finition et vente par anticipation des parcelles du lotissement « les Horlogers »

Le Maire rappelle à l'Assemblée que les travaux de viabilisation du lotissement communal « les Horlogers » sont réalisés à plus de 80%.

Il est possible, à ce stade, de procéder à la vente par anticipation des lots, à savoir les parcelles cadastrées AC n°439 (693 m²), n°440 (678 m²), n°441 (624 m²), n°442 (623 m²) et n°443 (644 m²), et de solliciter l'autorisation de délivrance des permis de construire des futurs acheteurs.

En outre, Monsieur le Maire rappelle que le prix de vente a été fixé à 96.76 € HT, ce qui correspond à un montant total de 315 631.12 € pour la municipalité. Cette rentrée de trésorerie permettra de financer le reliquat de travaux sur le budget primitif 2024 et de provisionner le futur remboursement de l'emprunt à court terme réalisé en 2023.

L'exposé du Maire étant entendu, l'Assemblée décide :

- de solliciter l'autorisation de différer les travaux de finition de la viabilité des parcelles du lotissement,
- de solliciter la possibilité de délivrance des permis de construire sur lesdites parcelles,
- et de procéder à la vente par anticipation desdites parcelles.

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le 09/02/2024

ID : 025-212501936-20240208-2024_009-DE



Le Maire,
Anthony MERIQUE :